

VOS PRODUITS AVANTI GARANTIE

Agrafez votre reçu de vente ici. Une preuve de la date d'achat originale est nécessaire pour obtenir un service sous garantie.

CE QUI EST COUVERT – GARANTIE LIMITÉE D'UN AN

Avanti Products garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et/ou de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date d'achat ou de livraison au propriétaire d'origine, selon la dernière de ces dates, dans des conditions d'utilisation normale. Cette garantie ne sera ni suspendue, ni prolongée, ni étendue pour quelque raison que ce soit, sauf indication spécifique dans ce document. Pendant cette période, Avanti Products, à sa discrétion, réparera ou remplacera toute pièce du produit qui s'avérerait défectueuse en raison de matériaux ou de fabrication sous une utilisation normale. Avanti Products vous fournira un produit raisonnablement similaire, soit neuf, soit remis à neuf en usine.

Tous les appareils Avanti d'une capacité de 3,5 pieds cubes ou moins doivent être apportés/ envoyés à un centre de service d'électroménagers pour réparation.

Pour une utilisation en location ou commerciale, la période de garantie est de 90 jours.

GARANTIE COMPLÈTE DE 30 JOURS (PLAQUES DE CUISSON UNIQUEMENT)

À compter de la date d'achat ou de livraison, sur les pièces en verre et les finitions en émail vitrifié, peintes ou en métal brillant.

COUVERTURE DE GARANTIE ÉTENDUE

- **Produits de réfrigération** : Du deuxième au cinquième année à compter de la date d'achat ou de livraison, selon la dernière de ces dates, le système scellé, y compris le compresseur, l'évaporateur, le condenseur et la tuyauterie, est couvert uniquement pour le remplacement des pièces sous une utilisation normale. Avanti Products fournira un compresseur de remplacement sans frais si une défaillance survient pendant cette période ; cependant, le client est responsable de tous les coûts de main-d'œuvre, de transport et de livraison. Pour une utilisation en location ou commerciale, la garantie limitée du compresseur est d'un an et neuf mois. Si le produit doit être transporté à un centre de service pour des réparations, tous les frais associés sont à la charge du client.
- **Produits de buanderie** : La cuve en plastique est couverte pendant 5 ans et la cuve en acier inoxydable est couverte pendant 7 ans à compter de la date d'achat ou de livraison, selon la dernière de ces dates, sous une utilisation normale. La couverture s'applique uniquement au remplacement des pièces; le client est responsable des coûts de main-d'œuvre et de transport.
- **Fours à micro-ondes** : Le tube magnétron est couvert du deuxième au septième année à compter de la date d'achat ou de livraison, selon la dernière de ces dates, sous une utilisation normale. La deuxième année inclut uniquement le remplacement des pièces, le client étant responsable des coûts de main-d'œuvre et de transport. De la troisième à la septième année, seule le remplacement du tube magnétron est couvert, excluant les frais de main-d'œuvre et de transport.
- **Cuisinières, plaques de cuisson, lave-vaisselle et autres produits** : Aucune garantie prolongée au-delà de la couverture standard d'un an.

EXCLUSIONS DE GARANTIE / CE QUI N'EST PAS COUVERT :

La couverture de garantie décrite dans ce document exclut tous les défauts ou dommages qui ne sont pas directement imputables à Avanti Products, y compris, sans limitation, un ou plusieurs des éléments suivants :

- Non-respect des codes d'électricité, de plomberie ou de construction en vigueur au niveau de l'État, de la localité, de la ville ou du comté.
- Cette garantie ne couvre pas les frais d'élimination, de retrait ou de désinstallation de l'appareil, y compris les frais de main-d'œuvre ou de transport associés. Le client est responsable de la mise au rebut ou du recyclage corrects de l'appareil conformément aux réglementations locales.
- Cette garantie ne couvre pas la livraison, l'installation ou la configuration de produits de remplacement sous garantie. Le client est responsable de tous les coûts associés, y compris les services de transport, de déballage et d'installation.

CONTINUED

- Forces externes, élémentaires et environnementales, y compris la pluie, le vent, le sable, les inondations, les incendies, les glissements de terrain, les températures glaciales, l'humidité excessive, l'exposition prolongée à l'humidité, la foudre, les surtensions, les défaillances structurelles et les cas de force majeure.
- Pertes de contenu de nourriture ou d'autres matériaux stockés en raison de la détérioration. Dommages accessoires ou consécutifs.
- Défaillance du produit s'il est utilisé à d'autres fins que celles prévues ou dans des conditions d'utilisation non normales.
- Les dommages esthétiques, y compris les rayures, les entailles, les bosses mineures ou d'autres problèmes de surface externe, doivent être signalés dans les 30 jours suivant la livraison pour être couverts.
- Frais d'expédition et de manutention associés au remplacement du produit.
- Réparations effectuées par des prestataires de services non autorisés.
- Pièces consommables (c.-à-d. ampoules, piles, filtres à air ou à eau, solutions de conservation, etc.)
- Décoloration, rouille ou oxydation des surfaces résultant d'environnements caustiques ou corrosifs, y compris, mais sans s'y limiter, des concentrations élevées de sel, une forte humidité ou une exposition à des produits chimiques.
- Les coûts des pièces et de la main-d'œuvre pour les éléments suivants ne seront pas considérés comme une garantie :
 - Revêtements d'armoire en plastique.
 - Ampoules et/ou boîtier en plastique.
 - Panneaux de porte intérieurs de micro-ondes, étagères de porte, rails de porte et/ou supports de porte.
 - Evaporateur perforé qui annule la garantie sur l'ensemble du système scellé.
- Les appels de service liés à un abus, une mauvaise utilisation, une alimentation électrique inadéquate, des accidents, un incendie, des inondations ou d'autres cas de force majeure.
- Les suppléments, y compris les appels de service en dehors des heures ouvrables, le week-end ou les jours fériés, les péages, les frais de traversée en ferry ou les frais de kilométrage pour les appels de service dans des zones éloignées.
- Les dommages résultant d'une tension inappropriée, de surtensions électriques ou de pannes de disjoncteurs ne sont pas couverts.
- La couverture de garantie prolongée ne s'applique pas à l'utilisation commerciale, locative ou professionnelle.
- Les dégâts des eaux résultant d'une installation incorrecte, de drains obstrués, de tuyaux d'alimentation qui fuient ou d'inondations externes ne sont pas couverts.
- Cette garantie ne s'applique pas en dehors des États-Unis continentaux.

En aucun cas, Avanti Products ne sera tenu responsable des dommages causés aux biens environnants, y compris les armoires, les planchers, les plafonds et autres structures et/ou objets autour du produit. Sont également exclus de cette garantie les rayures, les entailles, les bosses mineures et autres dommages esthétiques sur les surfaces externes et les pièces exposées ; les produits sur lesquels les numéros de série ont été modifiés, défigurés ou supprimés ; les visites de service pour l'éducation des clients ou les visites où le produit ne présente aucun problème ; la correction des problèmes d'installation (vous êtes seul responsable de toute structure et de tout réglage du produit, y compris toutes les installations électriques, de plomberie et/ou autres installations de raccordement, de la bonne fondation/du bon revêtement de sol et de toute modification, y compris, sans limitation, les armoires, les murs, les planchers, les étagères, etc., ainsi que la réinitialisation des disjoncteurs ou des fusibles.

PRODUIT HORS GARANTIE

Avanti Products n'a aucune obligation, légale ou autre, de vous accorder des concessions, y compris des réparations, des prorata ou le remplacement du produit, une fois cette garantie expirée.

© 2026 Avanti Products
The Legacy Companies
Weston, FL 33331 U.S.A.
www.AvantiProducts.com